



Paris, le 20 novembre 2014

**Madame Najat VALLAUD-BELKACEM**  
**Ministère de l'Éducation nationale**  
**110 rue de Grenelle**  
**75007 PARIS**

N/R : CC/PR/NA 18 14/15

Madame la Ministre,

*Dans le cadre des GT métiers, un travail important a été entrepris sur la direction d'école. Il a permis notamment d'aboutir à un texte national sur la simplification des tâches administratives. Il faut bien évidemment s'en féliciter.*

*Cependant, la simplification administrative ne peut se limiter à une initiative nationale. Elle doit aussi être mise en œuvre au plus près du terrain dans les départements et les circonscriptions.*

*Pour cela un travail similaire d'analyse des pratiques, de définition des besoins doit être conduit pour aboutir à une « charte locale de simplification ».*

*Nous vous demandons de donner consigne pour que ce travail soit conduit, dans le cadre de la politique académique sous l'autorité des recteurs, par les DASEN et les équipes de circonscription. Comme au plan national, c'est dans le cadre d'un dialogue social sincère et constructif que cette démarche peut aboutir. Elle doit permettre de fluidifier les relations des directeurs avec leur hiérarchie, en limitant les demandes excessives, en renonçant aux enquêtes redondantes, en fixant des délais de réponse raisonnables, en organisant des calendriers prévisionnels de réunions, en décryptant et en adaptant à l'école primaire les textes de portée générale souvent destinés initialement aux chefs d'établissements du second degré etc.*

*Ce souci de simplification des tâches doit se développer à tous les niveaux de la chaîne administrative, pour permettre à tous les acteurs impliqués de travailler dans une organisation plus sereine et plus efficace.*

*Ce travail est indispensable. Il concourt à la sérénité dont notre École a besoin pour se refonder.*

*Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.*

**Christian CHEVALIER**  
**Secrétaire général du SE-Unsa**

**Patrick ROUMAGNAC**  
**Secrétaire général du SI.EN-Unsa**